

## Politique de remboursement Soccer Québec-Centre

Dans le but d'offrir le meilleur service possible à ces membres, Soccer Québec-Centre a mis en place une politique de remboursement.

### Procédure:

- Toute demande de remboursement doit être faite au Directeur Sportif du club à l'adresse courriel suivante : [dg@soccerquebeccentre.com](mailto:dg@soccerquebeccentre.com)
- Le remboursement sera calculé au prorata des matchs joués par l'équipe versus les matchs restants moins les frais d'administrations.
- Le chèque de remboursement peut prendre jusqu'à 15 jours avant d'être émis et aucun chèque ne sera émis avant le 15 juin.
- Pour les inscriptions qui ont été effectuées en ligne, des frais de services de 1\$ plus 3,95% du montant de l'inscription seront retenus pour tout remboursement demandé avant la première activité.
- Pour les inscriptions effectuées en argent ou par un chèque, aucun frais ne sera retenu si la demande est faite avant la première activité.
- Des frais d'administration de 25\$ seront retenus si la demande est faite après la première activité et ce peu importe le mode de paiement.

Toute autre demande sera analysée par l'organisation.



Soccer Québec-Centre  
[dg@soccerquebeccentre.com](mailto:dg@soccerquebeccentre.com)  
[www.soccerquebeccentre.com](http://www.soccerquebeccentre.com)